Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_148-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 11 décembre 2025

Date de convocation : 04 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de La Groise, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Objet : Délibération 2025/148 portant présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis 2024

Membres présents (59) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, SCAILTEUX René, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DAUCHET Martine, DOYER Claude, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, MARTIN Rémy (S), LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, BALEMBOIS Bernard, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme,

Membres excusés (2) : HERBET Marie-Françoise, JUMEAUX Stéphane,

Membres absents (5) : LOIGNON Laurent, MATON Audrey, TRIOUX COURBET Sandrine, BASQUIN Etienne, RICHEZ Jean-Pierre,

Membres ayant donné procuration (8) : MAILLARD Laurent à PORTIER Carole, SOUPLY Paul à DUDANT Pierre-Henri, BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, HISBERGUE Antoine à THUILLEZ Martine, RICHOMME Liliane à BONIFACE Didier, MANESSE Joëlle à MODARELLI Joseph, GOURAUD Francis à QUONIOU Henri, MAILLY Chantal à MÉLI Jérôme,

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_148-DE

Délibération 2025/148 portant présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis 2024

L'assemblée est informée que conformément à l'article L5211-39 du CGCT, Monsieur TRANOY, Président du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis a transmis le rapport d'activité 2024.

Ce rapport devant faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire en séance publique,

L'Assemblée prend acte de la présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis pour l'année 2024.
Délibéré à l'unanimité.

Annexe(s) - *Rapport d'activités 2024 du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis*

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD  IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 15/12/2025 Publication le 16/12/2025 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON 

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**2025_148**
Objet :	**Délibération 2025/148 portant présentation du rapport d?activité du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis 2024**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-11 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	059-200030633-20251211-2025_148-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20251211-2025_148-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 148.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20251211-2025_148-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	146.4 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : A148.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20251211-2025_148-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	3 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2025 à 15h58min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 16h18min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2025 à 16h18min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 16h18min19s	Reçu par le MI le 2025-12-15

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_148-DE

Pays du Cambrésis
Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

Le Plan Climat Air Energie Territorial du Cambrésis, adopté le 09 avril 2024

Plan Climat Air Energie Territorial Pays du Cambrésis

Le second bilan du SCoT du Cambrésis 2018-2024, débattu le 02 juillet 2024





Le Petit Déj' des artisans

Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis
14 rue Neuve - 59401 CAMBRAI CEDEX - **www.paysducambresis.fr**
03 27 72 92 60 - contact@paysducambresis.fr

Communauté d'agglomération de Cambrai
CA2C Caudrésis-Catésis
CCPS Communauté de Communes du Pays Solesmois

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_148-DE

ÉDITO



Sylvain TRANOY
Président
du PETR du Pays
du Cambrésis

En 2024, le PETR du Pays a été très investi au service du territoire, de ses habitants, ses acteurs économiques, de ses EPCI et communes, dans le cadre des compétences et missions qui lui sont attribuées ou confiées.

Dans le domaine du Développement rural avec le programme européen LEADER, 2024 aura été une année importante, à l'activité soutenue, avec l'écriture des différentes pièces du conventionnement avec la Région : description de la Stratégie, rédaction des fiches-actions, du plan financier, de l'organisation, du règlement, et la constitution du comité de programmation. La stratégie 2023-2027, autour de la thématique « Déployer ses savoir-faire », dispose d'une enveloppe de 1 108 000 € (qui pourrait être abondée par la suite si le territoire utilise les crédits correctement et plus rapidement que la moyenne des autres territoires) qui permettra de soutenir des projets d'investissements de commerçants, artisans, hébergeurs, restaurateurs, producteurs locaux, collectivités, structures publiques pour développer la transformation et/ou les circuits courts, de soutenir le tourisme et l'économie circulaire.

Dans le domaine de l'Aménagement du territoire, le contexte législatif reste compliqué. Le dispositif législatif ZAN (Zéro Artificialisation Nette), même s'il a de bonnes intentions, est organisé dans ses modalités de telle façon qu'une partie importante des territoires français se retrouveraient dépourvus de marges de manœuvres sur l'aménagement du territoire, et ce serait notre cas. Sur ce dossier, nous n'avons pas relâché notre lobbying via des associations de collectivités et de parlementaires. En même temps, notre action se poursuit sur le terrain. Le second bilan sexennal 2018-2024 du SCoT a été réalisé, faute de quoi le SCoT actuellement en vigueur serait devenu caduc. La révision du SCoT continue ; la rédaction de la « base » pour le futur SCoT a été finalisée pour la moitié des thématiques, de façon à ce que nos instances puissent arbitrer/valider le moment venu. Le Pays a aussi accompagné une trentaine de communes dans l'élaboration ou la révision de leur PLU ou de leur carte communale.

Dans le domaine de la transition énergétique et environnementale, l'élément saillant est l'approbation du Plan Climat-Air-Énergie Territorial du Cambrésis le 9 avril 2024 pour six ans; il comprend 35 actions principales et 110 mesures conçues et mises en œuvre par divers acteurs du territoire (collectivités, entreprises, agriculteurs, associations...).
Le Pays a continué son soutien à la rénovation du parc public des communes et des EPCI, notamment avec la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie, le partenariat avec la FNCCR et le programme ACTEE+. Dans ce cadre, fin 2024, le Pays a perçu les soldes des subventions des appels à projet SEQUOIA 2 et 3 (56 audits énergétiques de bâtiments réalisés, 17 maîtrises d'œuvre) et a été lauréat de l'appel à projets Chêne 4 avec un programme permettant notamment le cofinancement de 18 audits énergétiques de bâtiments publics et 4 maîtrises d'œuvres.
Par ailleurs, le succès du programme Plantons le Décor ne se dément pas.

Dans le domaine de l'habitat, le Programme d'Intérêt général (PIG) se poursuit (support de 90 dossiers en rénovation énergétique et 80 dossiers en adaptation, par an). 3 185 000€ HT de travaux ont été réalisés. Parallèlement, la Prime Air Bois, pour les remplacements de chauffages bois, est toujours distribuée (objectif : 180 appareils sur 3 ans). Le Pays a poursuivi son action de sensibilisation sur la rénovation énergétique (notamment par le contact avec les artisans) et pilote et cofinance toujours l'ECFR (Espace Conseil France Rénov) pour l'information et le conseil aux particuliers.

Le Pays du Cambrésis,
toujours au service du Territoire.

Rapport d'activités 2024 • Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_148-DE

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis est tenu d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, aux Présidents de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis et de la Communauté de Communes du Pays Solesmois un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Président à son conseil communautaire en séance publique au cours de laquelle les délégués du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis sont entendus. Le Président du Pays du Cambrésis peut être sollicité, à la demande de la collectivité, par le conseil communautaire de chaque collectivité membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de l'EPCI rendent compte au conseil communautaire de l'activité du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis

Aussi, conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, il a été retracé le rapport d'activités du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis sur l'année 2024 lors du Comité Syndical du 25 février 2025. Celui-ci a été transmis le 25 septembre 2025, accompagné du compte administratif, à chaque collectivité membre pour que les délégués puissent en rendre compte au sein d'une séance publique du conseil communautaire.

Une copie du rapport d'activités est transmise au Préfet du Nord, au Sous-préfet de Cambrai, au Président du Conseil Régional Hauts de France et au Président du Conseil Départemental du Nord.

Crédits photo : Agence d'attractivité du Cambrésis, Communauté d'agglomération de Cambrai, Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis, Communauté de communes du Pays Solesmois, Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis, EDEN, Brasserie de Vaucelles.

SOMMAIRE

- P.3 -
ÉDITO

- P.4 -
RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

- P.6 -
DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

- P.7 -
PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- P.10 -
PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- P.14 -
IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- P.22 -
AMELIORER L'HABITAT PRIVÉ

- P.26 -
SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT RURAL ET L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

- P.30 -
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2024

- P.32 -
GLOSSAIRE

Rapport d'activités 2024 • Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_148-DE

NOM DE GROUPEMENT	Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Cambrésis
DATE DE CRÉATION	1er janvier 2018 (SM SCoT : 30 juillet 2003)
COMMUNE SIÈGE	CAMBRAI
COMMUNES DU PÉRIMÉTRE	116 communes de l'arrondissement de Cambrai
NOM DU PRÉSIDENT	Sylvain TRANOY

En 2024, le Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis regroupe les 3 intercommunalités de l'arrondissement de Cambrai, regroupant 116 communes, pour une population qui avoisine les 162 000 habitants.

LE BUREAU EST COMPOSÉ DE 28 MEMBRES :

Communauté d'agglomération de Cambrai	
TRANOY	Sylvain
COQUELLE	Guy
DENOYELLE	Jacques
DHERBECOURT	Eddy
DUEZ	Pascal
IVANEC	Bruno
LANGLAIS	Marc
MOMPACH	Pascal
NOBLECOURT	Francis
PRETTRE	Michel
RINGEVAL	Maryvonne
SAYDON	Laurence
JOURNET	Billy
Communauté d'agglomération de Caudrésis-Catésis	
BASQUIN	Alexandre
BRICOUT	Frédéric
DEPREZ	Marie-José
DUBUIS	Bernadette
HENNEQUART	Michel
MODARELLI	Joseph
OLIVIER	Jacques
QUONIOU	Henri
RIBES	Laurence
RICHARD	Jérémy
RICHOMME	Liliane
Communauté de Communes du Pays Solesmois	
BISIAUX	Christophe
DHANEUS	Michel
ESCARTIN	Didier
SALENGRO	Roland

LES 5 VICE-PRÉSIDENTS

Laurence RIBES
vice-présidente en charge du développement territorial et rural et du tourisme

Alexandre BASQUIN
vice-président en charge de l'habitat

Jacques OLIVIER
vice-président en charge de la mobilité et du transport

Pascal MOMPACH
vice-président en charge de la trame verte et bleue et de plantons le décor

Didier ESCARTIN
vice-président en charge de la transition énergétique

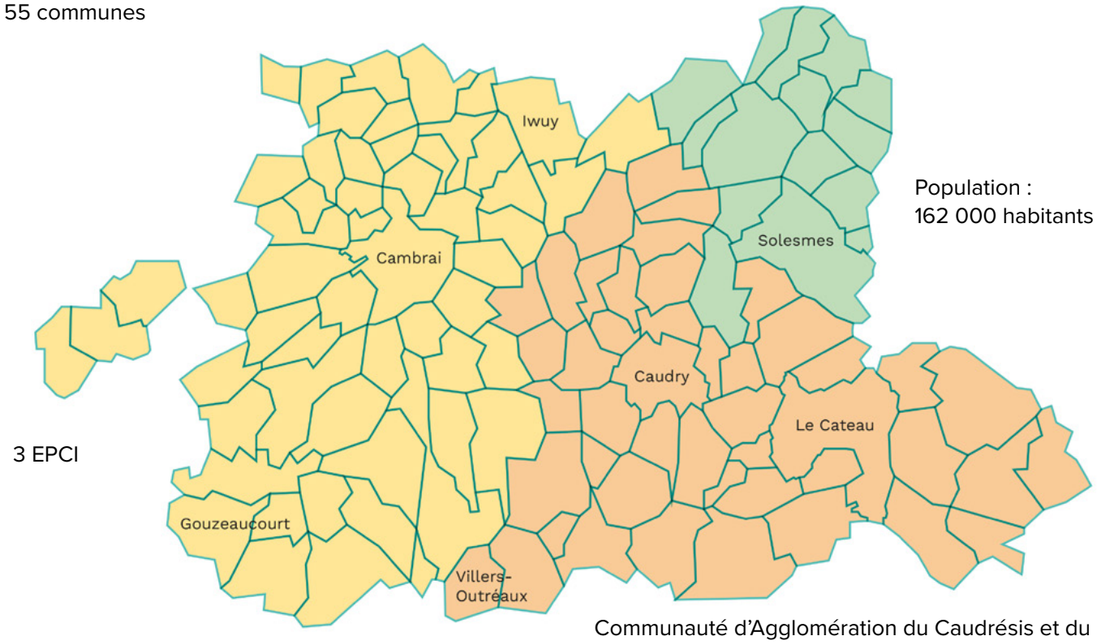
SIEGE DE LA STRUCTURE

Au 1er janvier 2024, les locaux administratifs du Syndicat Mixte du Pole d'équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis sont situés à l'Espace Cambrésis au 14 rue Neuve à Cambrai.

Composition du territoire du Pays du Cambrésis au 01 janvier 2024

Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC) : 55 communes

Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) : 15 communes



3 EPCI

Population : 162 000 habitants

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) : 46 communes

Les missions

Le PETR constitue un espace de mutualisation complémentaire aux compétences des EPCI membres en s'appuyant sur la concertation et les partenariats qui œuvrent au développement du territoire, en lien avec les différentes institutions tels que l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, les organismes consulaires, professionnels et associatifs, ...

Le Syndicat Mixte porte des missions de développement en matière de :

Urbanisme

Par une planification territoriale avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et un accompagnement des communes sur la révision ou l'élaboration de leurs documents d'urbanisme

Environnement Climat Energie

Par une planification avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), l'accompagnements des projets de plantations, les projets de rénovation du patrimoine public...

Mobilité

Les EPCI, Autorités Organisatrices de la Mobilité pour tout ou partie des compétences AOM, pouvant déléguer des missions au PETR

Développement rural

Par la mise en œuvre du programme européen LEADER

Habitat

Par l'amélioration du parc privé ancien avec le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » et l'Espace France Rénov' / Guichet Unique de l'Habitat, le Fonds Air Bois

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_148-DE

L'ÉQUIPE DU PAYS

Pour mener à bien ses missions, le PETR est composé d'une équipe d'ingénierie.

L'effectif se compose de :
- 4 agents en activités à temps plein
- 2 agents en activité partielle (80 %)
- 1 agent du Pays mis à disposition de la CAC, pour 1 ETP
- 1 agent de la CAC mis à disposition du PETR, pour 0,7 ETP

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2024

Prénom Nom	Fonctions	Service
Mélanie Leguay	Directrice - Gestionnaire LEADER	Direction Développement Rural
Cammie Audin	Chargée de mission urbanisme	Urbanisme
Gérard Bévis	Chargé des finances	Finance
Dorothée Bin	Animatrice LEADER	Développement Rural
Aude Bombart	Chargée d'opération habitat	Habitat
Clément Diruit	Chargé de mission PCAET/Energie	Environnement / Climat / Energie
Jonathan Labaere	Chef de projet SCoT	Urbanisme
Sergine Vaubourgeix	Chargée de mission animation territoriale économique	Développement Rural

LA GOUVERNANCE

Le Pays, est administré par un comité syndical composé de délégués qui représentent les 3 intercommunalités du territoire. La concertation avec les acteurs du territoire est au cœur du fonctionnement du Pays, en particulier à travers ses commissions thématiques. La société civile est également présente au sein du Conseil de Développement.

Les instances décisionnelles : le Comité Syndical et le Bureau

RÔLE DU COMITÉ SYNDICAL

Composé de 84 membres nommés par les intercommunalités, **le rôle du comité syndical consiste à valider les stratégies, les programmes d'actions et les projets, délibérer, voter le budget, gérer le personnel et communiquer sur les actions engagées.**

Le comité syndical s'est réuni à 4 reprises :
20 février, 09 avril, 02 juillet, 18 décembre

RÔLE DU BUREAU

Composé de 28 élus issus des 3 intercommunalités du territoire : le Président, 5 vice-présidents et 22 représentants du territoire, **le rôle du Bureau est de préparer les travaux du comité syndical et de suivre la mise en œuvre des décisions.**

Le Bureau s'est réuni à 7 reprises :
25 janvier, 26 mars, 13 mai, 11 juin, 27 août, 08 octobre, 05 décembre

Les instances de consultation et de concertation : les commissions et le conseil de développement

RÔLE DES COMMISSIONS

Les commissions suivent les projets, élaborent des orientations, proposent des actions dans les domaines les concernant et conduisent les réflexions plus approfondies sur les travaux en cours :
- Commission d'Appel d'offres / MAPA
- Commission Habitat
- Commission Environnement-climat-énergie
- Commission Urbanisme
- Commission Mobilité et Transports
- Commission Développement territorial et rural

RÔLE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de développement, instance de consultation est mutualisé avec les 3 EPCI depuis 2018. Organe représentatif de la société civile, le Conseil de développement constitue une force d'expertise. Il est amené à émettre des avis notamment sur un certain nombre de textes et d'orientations. Il peut être force de proposition et contribuer à la dynamique territoriale de l'arrondissement et à l'échelle des intercommunalités.

Conseil de développement

La mission du Conseil de développement est d'associer des membres de la société civile, acteurs socio-économique et associatifs, aux projets du territoire et des agglomérations qui le constituent.
Le Conseil de développement est composé de 70 membres au plus.

Le bureau du conseil de développement s'est réuni à deux reprises en 2024 afin de travailler sur **une nouvelle organisation de cette instance** : Composition et principes généraux de fonctionnement du conseil de développement.

Le Conseil de développement du Cambrésis est une instance consultative, représentative de la « société civile », pour le PETR du Pays du Cambrésis ainsi que pour ses communautés d'agglomérations ou de communes, conformément aux dispositions législatives en vigueur. Au-delà de ces aspects formels, le Conseil de développement est aussi une source possible d'expertise, un espace qui peut contribuer au renouvellement des idées, à l'innovation, un élément de la « démocratie participative » pour l'arrondissement de Cambrai.

Après une période d'interruption de ses activités à la suite de la démission de son dernier Président M. Luc MESSIEN, pour raisons personnelles, le PETR et les EPCI souhaitent la reprise des activités de cette instance.

Le CESER Hauts-de-France a organisé, le 3 décembre 2024, une rencontre avec les présidents des différents Conseils de développement de la région Hauts-de-France.

L'objectif de ce webinaire était d'échanger sur les expériences menées par chacun, sur la manière de fonctionner des uns et des autres avec l'organisation d'un grand événement fin 2025.

CESER Hauts-de-France
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_148-DE

PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le SCoT c'est quoi ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme porteur d'une vision stratégique en matière d'aménagement du territoire. Il est destiné à mettre en cohérence les politiques sectorielles notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement...

OBJECTIFS DU PETR

- Accompagner les communes dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme et projets,
- Veiller à la mise en cohérence des projets d'urbanisme avec les orientations du SCoT,
- Réviser le SCoT et poursuivre sa mise en œuvre.



Réunion du Bureau du 13 mai 2024

LE SCOT DU CAMBRÉSIS

MISSIONS RÉALISÉES

En 2024, l'équipe technique a :

- Accompagné une trentaine de communes dans l'élaboration ou la révision de leur PLU ou cartes communales,
- Préparé l'avis du PETR sur le PLU de Ramillies et sur le SRADDET Hauts-de-France,
- Finalisé la base de rédaction du nouveau SCoT sur les thématiques « équipements, services et mobilités » ainsi qu' « environnement et cadre de vie » pour arbitrages/validations ultérieurs par les instances finales (Bureau, Comité syndical),
- Présenté ces thématiques aux Personnes Publiques Associés à la procédure de SCoT,
- Réalisé et diffusé le second Bilan du SCoT pour la période 2018-2024,
- Débuté la réalisation d'une étude concernant la vacance,
- Participé à la révision du Programme Local de l'Habitat de la CA2C,
- Suivi l'évolution des SCoT voisins,
- Participé aux réunions de la Fédération Nationale des SCoT,
- Travaillé des propositions d'amélioration de la loi Climat et Résilience, dans le domaine de l'aménagement et de la consommation foncière, grâce à l'implication du président du PETR dans les débats avec des parlementaires sur l'évolution souhaitable de la Loi.
- Informé sur l'Appel à Projets (AAP) des PER de la région

La commission urbanisme s'est réunie à 4 reprises au cours de l'année 2024.

LE CAMBRÉSIS FACE AU SRADDET ET LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE :

En tant qu'établissement porteur de SCoT, le Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis s'est prononcé sur le projet de modification du SRADDET des Hauts-de-France. Conscient des obligations de la Région d'intégrer la Loi Climat et Résilience, le Bureau après en avoir délibéré, a malgré tout décidé de formuler un avis défavorable au projet de modification du SRADDET qui ne répond plus à son ambition première du SRADDET à savoir : « l'équilibre et l'égalité des territoires en Hauts-de-France ».



Réunion du 28 Mai 2024 avec les Personnes Publiques Associées

Cet avis intègre de nombreuses propositions indispensables pour éviter de condamner le développement du territoire :

1/ Assouplir l'objectif chiffré de réduction de l'artificialisation post 2031,
2/ Ne pas imposer un objectif chiffré au SRADDET en nombres d'hectares mais seulement un taux d'effort,
3/ Ne pas empêcher le comblement des dents creuses et la densification des cœurs d'ilots,
4/ Tenir compte de la valeur écologique et agronomique des sols dans l'approche du ZAN,
5/ Permettre un lissage des objectifs de consommation foncière sur les prochaines décennies en cas de dépassement,
6/ Ne pas comptabiliser les coups partis dans la consommation future,
7/ Permettre d'affiner et compléter les observatoires nationaux,
8/ Adapter l'enveloppe et la définition des PER afin notamment de tenir compte des besoins d'extensions des entreprises existantes,
9/ Retravailler en profondeur la territorialisation afin de tenir compte des inégalités territoriales (potentiel de friches, prise en compte des risques, mesure des efforts passées, prise en compte des projets et besoins des territoires notamment ruraux),
10/ Ne pas remettre en cause les projets travaillés antérieurement à la loi Climat et Résilience.

Adoptée en novembre 2024, la modification du SRADDET ne tient pas compte de l'ensemble des propositions du PETR du Pays du Cambrésis.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_148-DE

LE SECOND BILAN DU SCOT :

Conformément à l'article L.143-28 du code de l'urbanisme, six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma (autrement dit « bilan du SCoT »). A défaut d'une telle délibération, le SCoT est caduc.

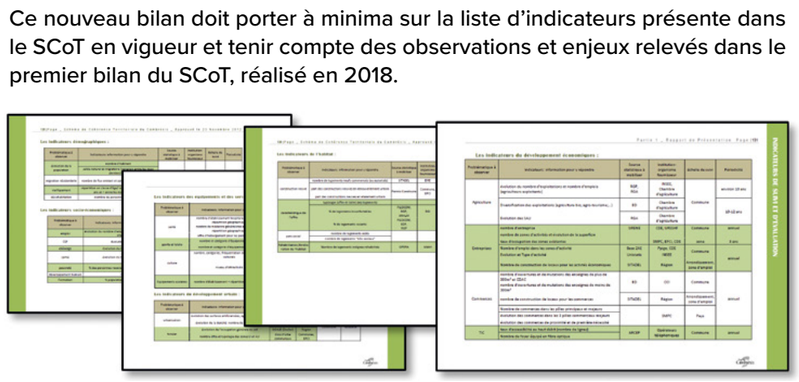
Pour répondre à cette obligation réglementaire et éviter la caducité du SCoT, le premier semestre de l'année 2024 a donc été consacré à l'élaboration du second bilan du SCoT, six ans après la validation du premier bilan en 2018, qui avait conduit à prescrire la révision du SCoT de 2012.

Ce bilan est l'occasion de vérifier s'il y a lieu de réajuster les objectifs poursuivis dans la délibération de prescription de la révision du SCoT.

Il permet également de :

- mettre à jour certains éléments de diagnostic de la révision du SCoT,
- mieux cerner les enjeux actuels du territoire (ZAN, SRADDET en cours de modification…),
- mettre en avant des sujets d'observation à approfondir et faire le point sur d'éventuels besoins en outils/ingénierie pour compléter la connaissance du territoire.

Ce nouveau bilan doit porter à minima sur la liste d'indicateurs présente dans le SCoT en vigueur et tenir compte des observations et enjeux relevés dans le premier bilan du SCoT, réalisé en 2018.





En quelques chiffres :

8 thématiques abordées

125 indicateurs à observer

Plus de **30** partenaires sollicités et ayant contribué

Plus de **15** réunions / entretiens de travail

130 pages rédigées

Une synthèse en **3** pages

Le second bilan a été débattu en Comité Syndical du 2 juillet et la poursuite de la révision a été actée.

Le rapport complet et la synthèse en 3 pages ont été envoyés aux intercommunalités et communes du territoire et aux partenaires associés à la révision du SCoT.



Il est consultable sur le site internet du Pays du Cambrésis :
http://www.paysducambresis.fr/ressources-et-publications/etudes/

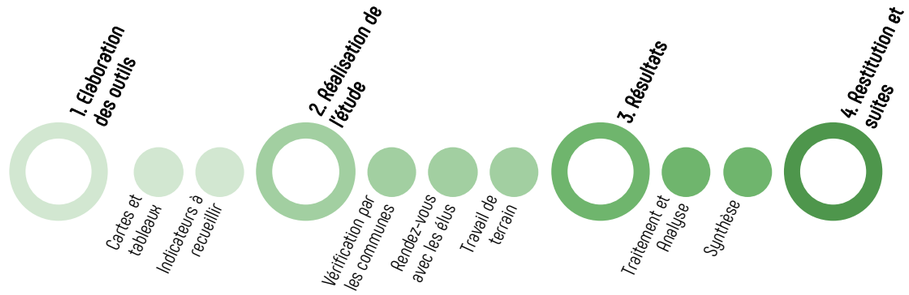
L'ÉTUDE VACANCE DES LOGEMENTS :

Cette étude, destinée à affiner et à qualifier les données de la vacance de longue durée, s'inscrit dans le cadre de plusieurs démarches :

Il permet également d'alimenter :

- L'observatoire de l'Habitat,
- La révision du SCoT,
- La contribution aux PLH et PLU(i) des EPCI et communes.

Elle est le fruit d'un travail partenarial entre le Pays du Cambrésis et les 3 EPCI du territoire. Elle a été initiée fin 2023 et s'est déroulée sur toute l'année 2024.



Elle s'appuie sur la base de données LOVAC, données fiscales transmises par les services de l'Etat, qui permettent de géolocaliser chaque logement considéré comme vacant (inoccupé au 1er janvier). Elle contient également des informations comme la durée de la vacance ou encore la période de construction du logement, le nombre de pièces…

Chaque commune a été sollicitée pour vérifier les données et les compléter par des renseignements sur **les causes de la vacance** et **l'état du bâti**. La contribution active des communes a non seulement permis de fiabiliser les données sur la vacance structurelle mais aussi et surtout de déceler ou de confirmer les enjeux inhérents à cette thématique.

En quelques chiffres :

Plus de **8000** logements à vérifier

3100 logements vérifiés

104 communes ont contribué

13 rendez-vous en commune

3 jours de terrain par l'équipe du Pays

PAROLES D'ÉLUS

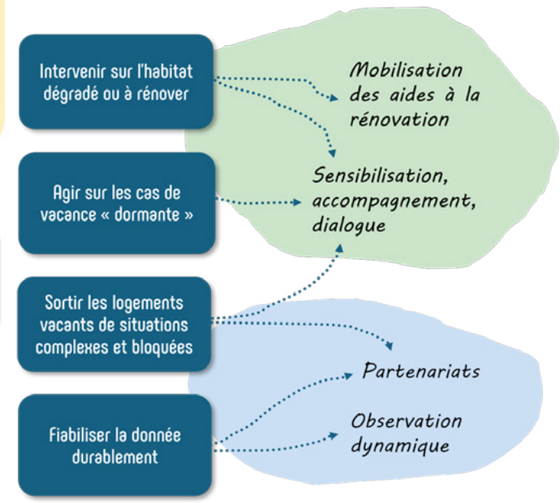
« On a 2 propriétaires qui détiennent la plupart des logements vacants de la commune, mais ils ne veulent rien en faire… »

« C'est en rénovation depuis 15 ans »

« Le propriétaire vient entretenir et s'en sert comme garage. Il ne veut pas vendre »

« Ce logement a été vendu, rénové et maintenant occupé »

Les résultats seront diffusés courant de l'année 2025. Fin 2024, on peut d'ores et déjà tirer de cette étude des enjeux et pistes d'approfondissement :



Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_148-DE

IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Pays du Cambrésis mène, en partenariat avec les EPCI du Cambrésis, plusieurs actions dans le domaine du développement durable.

Les missions du service « Environnement, Climat et Énergie », c'est :

- **Le pilotage du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2024-2030,**
- **Le soutien à la rénovation du patrimoine public,** par le financement d'études telles que des audits énergétiques (via ACTEE+) et le montage de dossier et le dépôt de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).
- **Le développement des projets d'énergie renouvelable (AMO EnR et biomasse),** par le conseil en développement des projets d'énergie renouvelable (EnR),
- **Le soutien à la plantation** avec la mise en œuvre de l'opération « Plantons le Décor ».

Le PCAET c'est quoi ?

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est **un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel**, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire, autour de plusieurs axes d'actions :

1. la réduction des émissions de GES ;
2. l'adaptation au changement climatique ;
3. la sobriété énergétique ;
4. la qualité de l'air ;
5. le développement des énergies renouvelables.

Les mesures mises en place mobilisent tous les secteurs d'activités, en sollicitant tous les acteurs locaux publics et privés (économiques, sociaux, environnementaux).

« LE CAMBRÉSIS, TERRITOIRE RÉSILIENT, SOBRE, À ÉNERGIE POSITIVE. » : LA STRATÉGIE DU PCAET À L'HORIZON 2050

Fin 2017, le PETR du Pays du Cambrésis s'engageait dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial. Les communautés d'agglomérations et de communes du Cambrésis ont transféré leur compétence au Pays, à savoir l'élaboration du PCAET. **Le 9 avril 2024, le PCAET 2024-2030 a été approuvé pour une durée de 6 ans**, avec un bilan à mi-parcours à produire. Le Pays du Cambrésis devra assurer le suivi du programme d'actions **contenant 6 priorités, 35 actions principales et 110 mesures** menées par divers acteurs du territoire (collectivités, syndicats, entreprises, associations, et agriculteurs entre autres).

EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES EN 2024

- Diffusion d'un cadastre solaire jusqu'en 2026,
- Mise en place de derniers Plan Déplacement Etablissements Scolaires (PDES),
- Accompagnement à la rénovation énergétique du patrimoine bâti public,
- Réponse à un appel à projet du programme ACTEE,
- AMO EnR (assistance à maitrise d'ouvrage pour le développement des énergies renouvelables et de récupération).

OBJECTIFS CLÉS À ATTEINDRE EN 2030

2 000 GWh
de production d'énergies renouvelables (EnR) contre 700 GWh en 2016

- 31 %
des consommations d'énergie par rapport à 2016, soit de 5 700 à 4 000 GWh,

1 millions de tonnes équivalent CO_2
d'émissions de gaz à effet de serre contre 1,3 en 2016

40%
le taux de production d'EnR couvrant les besoins énergétiques du territoire

ACTEE + c'est quoi ?

ACTEE +, **l'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique**, est un programme porté par la FNCCR la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), porteur principal.

Son objectif, **mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à mettre en œuvre des projets de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics** dans deux domaines :

- L'efficacité énergétique des bâtiments publics
- La substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Le programme ACTEE veut :

- Réduire la facture énergétique des collectivités
- Diminuer les émissions de CO2
- Contribuer à l'attractivité du territoire
- Témoigner des engagements et inspirer par les résultats.

LE SOUTIEN À LA RÉNOVATION DU PATRIMOINE PUBLIC

Sur le volet performance énergétique et écologique du bâtiment

L'accompagnement du Pays, auprès des collectivités, consiste à :

- Faire des préconisations de travaux dans les bâtiments, en utilisant une caméra thermique
- Aider à la réalisation d'audits énergétiques
- Aider au montage des dossiers de subvention
- Valoriser les CEE

En 2024, le Pays du Cambrésis...

- a été lauréat de l'appel à projet Chêne 4 dans le cadre du Programme ACTEE +.

- Participation financière de **18 audits** énergétiques de bâtiments publics (écoles, mairies, salles polyvalentes, Archéosite, ...) et de **4 maîtrises d'œuvre,**
- Financement d'un poste d'un économe de flux,
- Financement d'une assistance à maitrise d'ouvrage, pour l'actualisation de l'inventaire du patrimoine bâti

- a réalisé sa demande de soldes des appels à projets **SEQUOIA 2 et SEQUOIA 3**, dans le cadre du Programme ACTEE 2 :

- **56** audits énergétiques de bâtiments publics (écoles, mairies, salles polyvalentes, maison des associations...) sont réalisés auprès de 19 communes / EPCI et 21 audits sont engagés auprès de 15 communes
- **17** Moe engagées
- **40 %** de passage à l'acte à la suite des audits,

- a recensé 600 bâtiments dans le cadre de l'inventaire du patrimoine bâti public, mission confiée au CPIE Ville d'Artois. Cet inventaire fait suite à une enquête énergie réalisée en 2021, visant à connaître davantage les bâtiments communaux. L'actualisation de l'inventaire se poursuivra en 2025 puisqu'il reste incomplet, notamment sur des données plus précises liées à la localisation et aux surfaces des bâtiments.

- a valorisé 12 demandes de Certificats d'Économie d'Énergie, lors de son dépôt annuel intervenu le 14 novembre 2024.

IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_148-DE

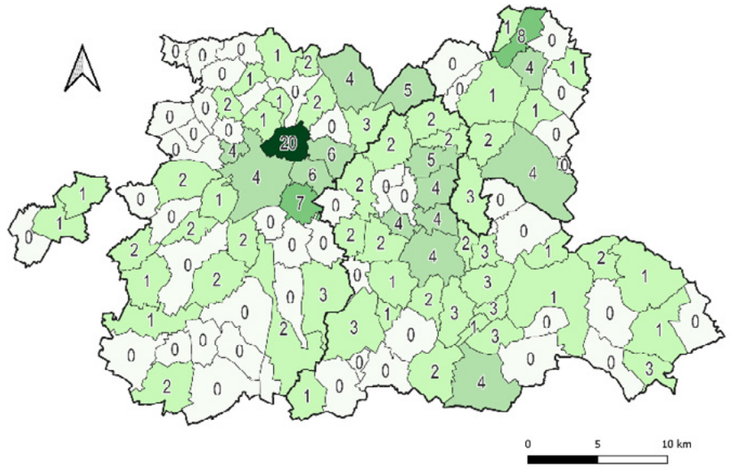
FOCUS SUR LE DÉPÔT DES CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ENERGIE (CEE) EN 2024

Les Certificats d'économies d'énergies (CEE) c'est quoi ?

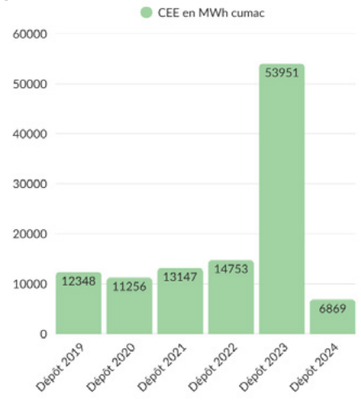
Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique.
Les CEE, permettent de transformer monétairement des économies d'énergie exprimées en kilowattheure (kWh) cumac (cumulé-actualisé). Ils sont attribués, sous certaines conditions, aux acteurs éligibles réalisant des opérations d'économies d'énergie.
Ces actions peuvent être menées dans tous les secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, etc.), sur le patrimoine des éligibles ou auprès de tiers qu'ils ont incités à réaliser des économies d'énergie. Ces CEE sont rachetés par des « obligés » (des producteurs d'énergie). Cette recette entre ainsi dans le plan de financement de ces actions vertueuses.

Pour mémoire, le Pays tient le rôle de « tiers regroupeur » des CEE, consistant à mutualiser les demandes pour la vente. En 2024, le Pays a effectué un dépôt le 14 novembre, pour la valorisation des CEE d'une volumétrie **6 869 MWh cumac**, générés par 12 communes du territoire pour des travaux principalement liés à de l'isolation, du chauffage et de l'éclairage extérieur. Ces travaux d'amélioration de la consommation d'énergie ont été effectués au sein de mairies, d'écoles, de logements communaux et de presbytères. Ce dépôt a permis de valoriser le volume à 52 344,10 € de prime CEE versée par l'obligé.

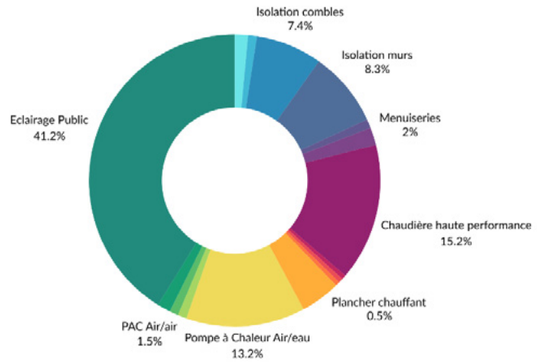
Nombres de dossiers de CEE déposés par commune entre 2019 et 2024



Volumétrie des dépôts des CEE par année*



Types de poste de travaux effectuées pour le dépôt des CEE entre 2019 et 2024



*En 2023, de nombreux CEE éclairage publics ont été déposés, ce qui a fortement accru le volume de CEE déposés.

LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage EnR

Le Pays du Cambrésis accompagne, depuis 2017, les réflexions du territoire sur le développement des énergies renouvelables. La dynamique se poursuit via le financement d'études par l'ADEME et la Région. Ceci permet de mobiliser une **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO EnR)**, de fin 2020 jusqu'à avril 2025, autour de 3 lots :

- **Lot 1 : projet énergies renouvelables « solaire »**
- **Lot 2 : projet énergies renouvelables « méthanisation »**
- **Lot 3 : projet « autres énergies renouvelables » (géothermie, biomasse...)**

Le développement des énergies renouvelables doit permettre la transition énergétique du territoire : passer d'un modèle où le territoire est massivement dépendant d'importations d'énergies fossiles à un modèle autosuffisant, tendant vers un équilibre et une relative autonomie, à partir de sources d'énergies renouvelables, de flux, voire de récupération, et principalement locales. Cela permet également de répondre à l'objectif du PCAET 2024-2030 et, ainsi tendre vers une neutralité carbone en 2050.

La mobilisation de l'AMO EnR, permettant un accompagnement juridique, financier, de faisabilité, de communication, a permis de voir émerger plusieurs projets entre 2020 et 2024

Collectif Méthasolesmois, avec la Communauté de communes du Pays Solesmois

En 2020, le collectif souhaite concrétiser son projet déjà bien avancé de méthaniseur en sollicitant le Pays du Cambrésis afin de rédiger les statuts. Fin 2023, les premiers mètres-cube de biogaz ont pu être injectés dans le réseau.



Production d'EnR biogaz estimée	23 866 MWh/an (250 Nm^3/h)
Coût estimé	6 413 367 €
Retombés économique/an estimées	413 684 € (TRI de 6 ans)

Société SAS BIO 8 pour de la méthanisation sur la commune de Masnières
SAS Bio 8 a sollicité le Pays du Cambrésis en 2022 pour renforcer la recherche et le développement sur un méthaniseur. La faisabilité du projet a été remise en cause compte-tenu du contexte local, économique et sanitaire passé. La SAS a dû prendre en compte les aléas et redéfinir un calendrier réaliste afin de répondre aux besoins locaux et lancer l'injection de 250 Nm^3/h de biogaz en 2024. Des améliorations du réseaux de distribution sont toujours en cours.

Autoconsommation collective de Doignies, Moeuvres et Boursies



Souhaitant partager sa production photovoltaïque, la commune de Doignies a sollicité une étude en 2024 proposant divers scénarios d'autoconsommation collective avec deux communes voisines.

Production d'EnR estimée	29 MWh/an
Coût estimé	43 859 €
Retombés économique/an estimées	4 248 € (TRI = 21 ans)

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_148-DE

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « biomasse agricole »

Dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial pour la Troisième Révolution Industrielle (COT TRI) porté par le Pays de 2020 à 2023, une étude biomasse agricole a été démarrée avec la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, par convention signée en juin 2023. L'objectif principal est d'identifier la possibilité de produire du Miscanthus (plante alternative au bois) par des agriculteurs pour alimenter des chaudières biomasse. Concrètement, la Chambre d'Agriculture étudie la faisabilité d'importer une nouvelle filière agricole afin de contribuer à l'autonomie énergétique du territoire.

Courant le 2ème trimestre 2024, une enquête a été réalisée auprès des communes et des agriculteurs afin de recenser les connaissances sur la biomasse agricole et l'intérêt à développer cette nouvelle filière sur le territoire. Des guides à destination des élus et des agriculteurs ont été produits, évoquant les caractéristiques du Miscanthus, son intérêt pour le territoire, sa réponse à l'objectif de diminution des émissions de gaz à effet de serre inscrit dans le PCAET, et la possibilité de l'utiliser comme substitue à la ressource en bois.
La réalisation de journées d'informations, une diffusion de ses guides ainsi que le repérage d'un premier maillage de la filière sont les perspectives de 2025.

CADASTRE SOLAIRE DU PAYS DU CAMBRÉSIS

Le cadastre solaire c'est quoi ?

Le cadastre solaire est un outil pour accompagner le développement du solaire qui prend la forme d'une plateforme qui permet de :

- Fournir un premier niveau d'information pour inciter les particuliers, entreprises et collectivités à « se lancer » par un calcul de la surface optimale, du coût, des gains, de la production des bâtiments
- Orienter ces acteurs vers les différents guichets d'accompagnement : Solaire en Nord, entreprises RGE

Le Pays du Cambrésis a rendu également disponible, pour 3 ans, soit jusqu'à septembre 2026, le cadastre solaire du territoire, réalisé par Cythelia, avec l'aide financière de l'ADEME et la Région Hauts-de-France, un mode d'emploi à l'appui :
http://www.paysducambresis.fr/cadastre-solaire-du-cambresis/
Il valorise son utilisation auprès des communes via la mission « Les Générateurs », gratuite, portée par le CD2e, qui apporte un premier regard de la capacité de production et d'une estimation des besoins des bâtiments communaux, comme éléments de réflexion à l'utilisation de l'énergie solaire.



Aide à l'Action des Collectivités Territoriales en faveur de la qualité de l'AIR (AACT'AIR)

Concernant la qualité de l'air, le Pays a déposé une candidature AACT'AIR qui a été retenue par l'ADEME. La convention a été signée le 27 octobre 2023.

Le projet d'étude proposé consiste en un état des lieux de la qualité de l'air intérieur dans 3 à 6 établissements pilotes (écoles), un partage de diagnostic avec les différents acteurs permettant d'adapter la sensibilisation et les protocoles d'aération déjà en place et enfin une évaluation de l'efficacité des actions entreprises via de nouvelles mesures de la qualité de l'air. Une phase d'extrapolation permettra de déployer les conclusions de l'étude à l'ensemble du parc de bâtiments scolaires. Le projet permettra ainsi de réinterroger les pratiques de manière éclairée et pragmatique et d'amplifier le passage à l'action.

PLANTONS LE DÉCOR

Plantons le décor c'est quoi ?

Initiative en faveur de la préservation du paysage local, l'opération « Plantons le décor », lancée en 2010 par Espaces Naturels et Régionaux (EnRx) consiste à permettre aux habitants, communes, associations, **de passer une commande groupée d'arbres, d'arbustes et de fruitiers locaux auprès de pépiniéristes, partenaires du Centre régional de ressources génétiques et d'ENRX.**

Près de **150 arbres, arbustes et fruitiers** sont proposés dans un catalogue mais également des variétés potagères régionales.

Chaque commande passée, c'est planter régional avec des plants adaptés, produits par des pépiniéristes de la Région qui s'engagent dans une charte de qualité.

LES COMMANDES

De septembre à novembre, les particuliers, collectivités, professionnels, associations, agriculteurs ont pu passer commande sur **le site internet de l'opération : https://www.plantonsledecor.fr**

En 2024, 106 commandes d'arbres champêtres, fruitiers et de graines d'essences régionales pour un montant de 17 000 € commandés à des pépiniéristes locaux.
La livraison annuelle s'est déroulée le samedi 31 novembre, le matin au Centre d'Animation Eclipse à Cambrai et l'après-midi sur le parking du marché couvert, de Solesmes.
Le Pays du Cambrésis remercie les pépinières de la Cluse et de Conchy-les-Pots pour l'approvisionnement des plants ainsi que le Centre d'Animation Eclipse et la ville de Solesmes d'avoir permis d'occuper leur parking pour la livraison.

LES ANIMATIONS

Le Pays a participé :

- Aux Naturiades, à Caudry, le 31 aout 2024
- Au marché de Cambrai, le 21 septembre 2024
- À La fête du colibri à Vendegies sur Ecaillon, le 28 septembre 2024



LES STAGES ET FORMATIONS

Dans le cadre de l'opération Plantons le décor, deux stages gratuits ont été organisés à destination des habitants, des agents communaux, des associations... :

- Le 05 février 2025, à Caudry : démonstration de taille de fruitiers / 25 participants - grand public
- Le 11 février 2025, à Saint Martin sur Ecaillon : formation de taille de haies / 24 participants - agents des collectivités

Année 1 - 2010

Arbres et arbustes champêtres : 2 166
Arbres fruitiers : 108
Sachet de Graines et bulbes : 0

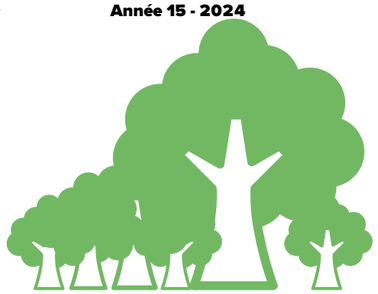
Année 6 - 2015

Arbres et arbustes champêtres : 10 500
Arbres fruitiers : 1 200
Sachet de Graines et bulbes : 550

Année 11 - 2020

Arbres et arbustes champêtres : 31 672
Arbres fruitiers : 1 888
Sachet de Graines et bulbes : 1 000

Année 15 - 2024



Arbres et arbustes champêtres : 64 060
Arbres fruitiers : 2 756
Sachet de Graines et bulbes : 1 523

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_148-DE

AMÉLIORER L'HABITAT PRIVÉ

Le PETR intervient dans la mise en œuvre de la politique habitat à l'échelle de l'arrondissement dans le cadre des missions déléguées par les EPCI membres.
Les priorités identifiées sont la **lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements pour l'autonomie de la personne**, dans le parc privé, notamment à travers la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général, de l'Espace Conseil France Rénov' qui est Guichet Unique de l'Habitat et du dispositif Fonds Air Bois.

La mission principale de l'Espace Conseil France Rénov' (préalablement appelé Espace Info Energie et Espace Conseil FAIRE) est d'apporter des conseils personnalisés aux ménages et aux professionnels d'ordre technique, financier et réglementaire sur tout projet de rénovation ayant pour finalité la maîtrise de l'énergie.

L'Espace France Rénov' c'est quoi ?

Au 1er janvier 2022, l'Espace Conseil FAIRE devient l'Espace Conseil France Rénov'. Il apporte **informations et conseils aux particuliers** mais oriente aussi les professionnels et communes sur les problématiques de l'énergie dans le logement : **économie d'énergie, maitrise de l'énergie, énergie renouvelable.**

Sur l'arrondissement de Cambrai, il est porté par l'ADIL du Nord Pas-de-Calais, grâce à un cofinancement Région, ADEME et PETR du Pays du Cambrésis.

L'ESPACE FRANCE RÉNOV' ET LE GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT

ACTIONS

La mission d'information-conseil de l'Espace France Rénov' est développée depuis 2012 sur le territoire (initialement dénommé Espace Information Energie « EIE »). Depuis cette date, le nombre de demandes reste plus ou moins stable :

- **1 600 actes en 2024** (1189 demandes en 2022 et 1247 demandes en 2023) **dans le cadre du programme SARE** (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique). Les actes A1 (une information de premier niveau apportée par téléphone) ont connu une forte hausse entre 2023 et 2024 (+ 54 %) tandis que **les actes A2 (un conseil personnalisé apporté en rendez-vous ou par téléphone) ont stagné.**
- **En 2024, 88% des demandeurs sont des propriétaires occupants** et 9% sont des propriétaires bailleurs.
- 98 % des projets concernent des maisons individuelles (avec ou sans mitoyenneté).

Sur l'année 2024, sur le **volet sensibilisation du public**, nous relevons la participation des conseillers France Rénov de l'ADIL et d'INHARI au stand France Rénov (tour de France de l'ANAH) à Caudry, place des Mantilles, le vendredi 14 et le samedi 15 juin de 8h30 à 17h00.

Le Pays du Cambrésis a été lauréat, en 2020, de l'appel à projets « Mise en place de **guichets uniques de l'habitat** (GUH) » lancé par la Région Hauts-de-France, en partenariat avec l'État et l'Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).
Le GUH a été confié à l'Espace Conseil France Rénov', déjà identifié comme porte d'entrée privilégiée des questions relatives à la rénovation énergétique.

Permanences 2024
L'espace d'accueil permanant est localisé à Cambrai (au 1-27 place Porte Notre Dame).
Des permanences dans 7 communes de l'arrondissement sont également réalisées : 113 personnes ont été reçues en rendez-vous sur ces lieux de permanences délocalisées en 2024.

Commune	Lieu	Périodicité	Horaires
Caudry (CA2C)	CCAS	2è - 4è mardi du mois	9h-12h/13h30-16h
Avesnes-les-Aubert (CA2C)	Mairie	4ème lundi du mois	14h - 17h
Le Cateau-Cambrésis (CA2C)	Maison de services au public (MSAP)	3ème mer. du mois	9h - 12h
Busigny (CA2C)	Mairie	3ème mer. du mois	14h - 17h
Iwuy (CAC)	Mairie	1er lundi du mois	14h - 17h
Gouzeaucourt (CAC)	Maison de services au public (MSAP) - Mairie	2ème mercredi du mois	9h - 12h
Solesmes (CCPS)	Siège de la CCPS	3ème jeudi du mois	9h-12h /14h-17h

Le PIG, c'est quoi ?

Le Programme d'intérêt Général est un programme d'aides aux travaux qui apporte **une aide financière aux propriétaires occupants** sous conditions de ressources – pour leur projet de rénovation globale de leur habitat (en 2024, un projet permettant de réaliser au moins 2 sauts de classe énergétique).

L'opérateur INHARI a été missionné par le Pays du Cambrésis pour **accompagner gratuitement les habitants** dans les nombreuses étapes de leur projet de rénovation : diagnostic social, technique et financier, audit énergétique et environnemental, préconisation des travaux à réaliser pour atteindre le gain énergétique minimum requis, scénarii de travaux, montage des dossiers de demande de subventions, suivi des travaux…

Le + du PIG est en plus de l'audit énergétique, **l'accompagnement qualitatif** des propriétaires occupants, au revenu modeste ou très modeste. C'est un vrai conseil aux travaux, dans l'intérêt général, et une information sur les arnaques.



LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL « HABITER MIEUX »

Un premier Programme d'Intérêt Général (PIG) a été initié de 2013 à 2018 sur le Cambrésis. Le PIG 2019-2023 est le second programme. Il a été prolongé de deux années supplémentaires soit jusqu'au 31/12/2025.

Il poursuit les objectifs initiaux et la dynamique locale, en cohérence avec les ambitions nationales, régionales et départementales. Il a pour mission de **lutter contre la précarité énergétique** (à travers un objectif de 90 dossiers en 2024) et le **maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap** (avec un objectif de 80 dossiers en 2024).

Le suivi animation du programme est confié à l'association INHARI qui dispose d'une antenne locale à Cambrai. Dans ce cadre, elle accompagne les propriétaires occupants, au revenu modeste et très modeste, éligibles aux aides de l'ANAH, dans leur projet de travaux et demandes subventions (ANAH, Région, Département, caisses de retraite, territoire…). Ce programme permet ainsi aux ménages de mobiliser d'autres financements que ceux de l'ANAH afin de réduire leur reste à charge tout en réalisant un bouquet de travaux permettant de réaliser des économies d'énergie significatives.

ACTIONS

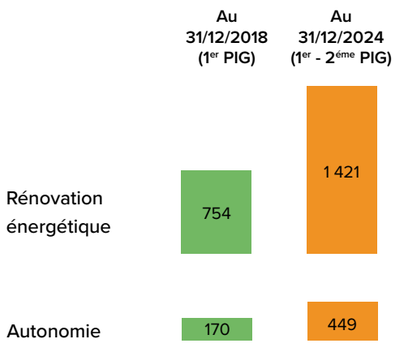
En 2024, le rythme et la qualité de l'accompagnement ont été maintenus :

- **90 dossiers déposés** pour l'amélioration énergétique
- **80 dossiers déposés** pour l'autonomie
- **101 dossiers soldés** en 2024 pour l'amélioration énergétique (112 en 2023)
- **39 dossiers soldés** en 2024 pour l'autonomie (50 en 2023)
- **3 185 064 € HT de travaux réalisés en 2024** (3 630 968 € HT en 2023)
- **1 767 935 € de subventions versées** (2 261 858 € en 2023)
- En moyenne, **46 % d'économie d'énergie réalisées** par les 101 ménages ayant soldés leur dossier « Amélioration énergétique »

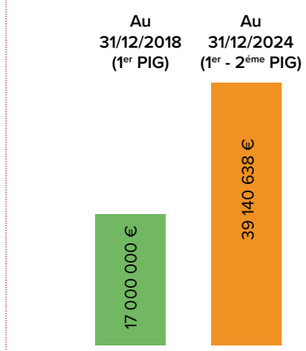
Financeurs	Montants des aides engagées en 2024
Anah	4 253 759 €
Département – NEHS et J'Aménage 59	72 527 €
Région - AREL	129 500 €
Prime Pays du Cambrésis (700€ sur les dossiers Energie et 400€ sur les dossiers Autonomie)	98 600 €
Prime CA2C (38 dossiers agréés en 2024)	11 400 €
Autres financeurs (caisses de retraite principalement)	10 897 €

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_148-DE

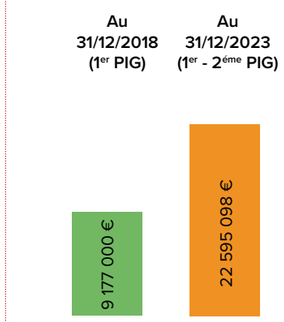
Nombre cumulé de dossiers accompagnés



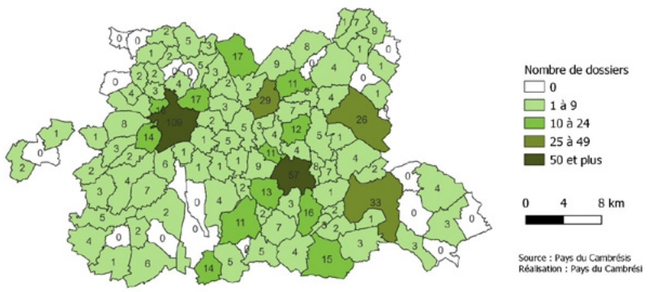
Montant cumulé des travaux TTC



Montant cumulé des subventions mobilisées



Nombre de dossiers agrées dans le cadre du PIG sur période 2019/2024



Communication – Evènementiel

En 2024, deux nouveaux tracts réalisés (Ma Prime Rénov' et Ma Prime Adapt') dans le cadre du PIG ont été diffusés sur le territoire (EPCI, mairies, associations, site internet, réseau social...).



Des fiches exemples illustrant des projets de travaux du PIG sur le Cambrésis viennent également compléter les actions de sensibilisation réalisées en matière de rénovation énergétique ambitieuse.



Une prestation d'audit énergétique auprès d'un panel de 5 propriétaires de maisons GMF a été lancée en fin d'année 2023 afin de produire des supports destinés au grand public (exemple de rapport d'audit et de préconisations de travaux, fiches pédagogiques sur les matériaux isolants et la recherche des artisans). Cette mission sera complétée en 2024 par la réalisation de témoignages audios des élus et propriétaires volontaires.

Le recensement des artisans RGE (en date de juin 2024) dont le siège est localisé sur l'arrondissement de Cambrai a permis de communiquer de manière régulière auprès de cette cible sur l'année. Un **petit déjeuner de la rénovation** s'est tenu en février 2024 pour échanger, avec les artisans, sur les nouvelles aides financières « Ma Prime Rénov » et « Ma Prime Adapt' ».

Enfin, **un partenariat avec Cambrésis Emploi se poursuit** afin de faire connaitre le PIG aux artisans du territoire et d'échanger avec eux sur les atouts et les difficultés rencontrés (par exemple, concernant la qualification « RGE » dont les entreprises doivent disposer pour permettre aux habitants de bénéficier des subventions, dans le cadre de leur projet de rénovation énergétique ou d'adaptation de leur logement).

La prime Air Bois, c'est quoi ?

La prime Air Bois apporte **une aide financière à hauteur de 1 350 € maximum pour permettre aux particuliers** de remplacer un appareil de chauffage au bois à foyer ouvert ou à foyer fermé antérieur à 2002, par des appareils labellisés « flamme verte » (7 étoiles ou équivalent) plus performants, et surtout moins polluants.

La subvention sera de 1 350 € dont le cofinancement se compose de la manière suivante :
- ADEME : 675 €
- Pays du Cambrésis : 425 €
- EPCI concernée (CAC, CA2C, CCPS) : 250 €

Tract Prime Air Bois 2023-2025



LA PRIME AIR BOIS 2023-2025

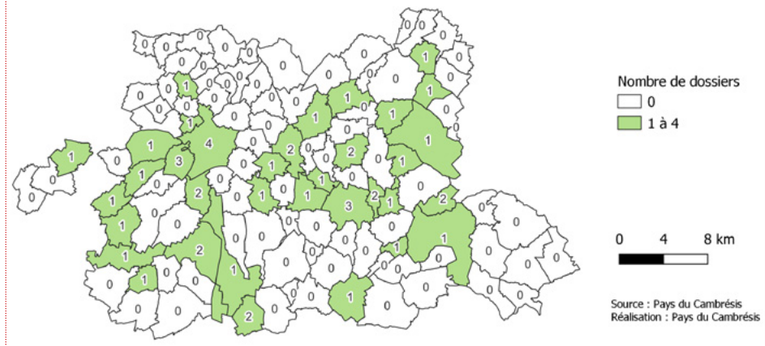
La première convention « Fonds Air » entre l'ADEME et le Pays du Cambrésis a pris fin en décembre 2021. Fort de son succès, le Pays du Cambrésis, avec l'accord des trois EPCI de l'arrondissement, a candidaté une seconde fois en 2022. Celle-ci a été retenue pour une mise en œuvre trisannuelle de janvier 2023 à décembre 2025. L'objectif est de renouveler 180 appareils en 3 ans.
Le Fonds Air Bois 2 est piloté et animé par le Pays du Cambrésis qui a en charge le suivi des objectifs, l'instruction des dossiers et le volet communication. L'Espace Conseil France Rénov' est mobilisé dans la pré instruction des dossiers en cohérence avec son rôle de conseil et de sensibilisation (sur le choix des artisans, le choix des appareils, le brûlage des déchets verts, le choix et le stockage du combustible, etc.). À noter que les artisans RGE sont fortement associés et constituent le principal relai d'information auprès de leur clientèle. Au 31/12/2024, **103 dossiers ont été instruits sur le territoire soit près d'un tiers des objectifs du Fonds Air Bois.** (soit un cumul de 152 dossiers sur l'objectif de 180).
Cette action renforce la prévention sur le volet « qualité de l'air » sur l'arrondissement de Cambrai.

ACTIONS

La prime Air bois 2023-2025 aura pour objectifs de :
- **remplacer 180 appareils bois vétustes en 3 ans**
- **lutter contre la pollution de l'air**
- **permettre aux ménages de mieux se chauffer au bois et de faire des économies d'énergie**
- **sensibiliser sur le brûlage des déchets verts**

Financeurs	Montants
ADEME	121 500 €
Pays du Cambrésis	76 500 €
EPCI : CAC, CA2C, CCPS	45 000 €

Nombre de dossiers agrées dans le cadre du Fond Air année 2023 et 2024



Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_148-DE

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT RURAL ET L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Le PETR soutient le développement rural et l'économie de proximité grâce à la mobilisation du **programme européen LEADER** qui accompagne financièrement le Cambrésis dans la mise en place de projets privés, associatifs ou publics.

LEADER c'est quoi ?

LEADER signifie **Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale.**

Il s'agit d'un **programme européen qui accompagne financièrement les territoires dans la mise en place de projets privés, associatifs ou publics.**

Avec ce programme, l'Europe s'engage en co-finançant des actions portées par les collectivités, entreprises et associations. Ces actions doivent répondre à une stratégie territoriale et contribuer au développement du territoire.

Le programme LEADER est animé par le GAL (Groupe d'Action Local) qui repose sur un partenariat entre acteurs publics (collectivités) et acteurs privés pour l'élaboration de la stratégie mais aussi pour l'animation et la gestion du programme.

LE PROGRAMME EUROPÉEN LEADER

FIN DE LA PROGRAMMATION LEADER 2014/2022

En 2024, l'équipe technique du GAL a constitué les derniers dossiers de paiement (11 dossiers ont été payés, pour un montant de 186 481.38 €).

Au total : 109 dossiers de demandes de paiement pour un montant de 1 741 802,03€ de fonds LEADER. (92.83% de subvention LEADER payée).

Quelques projets payés en 2024



Projet d'hébergement insolites- EDEN, Reumont



Aménagement de l'espace bar de la micro-brasserie - SAS Brasserie de Vaucelles, Les Rues des Vignes



Aménagement de la maison forestière- CA2C à Ors

LE PROGRAMME LEADER 2023/2027

Le Pays du Cambrésis a candidaté à LEADER 2023-2027, avec l'ensemble des acteurs du territoire (EPCI, Région, Département, chambres consulaires, associations...). La Région, lors de sa commission permanente du 30/11/2023, a validé la candidature du Cambrésis.
La stratégie LEADER 2023-2027 a pour priorité ciblée de **« Déployer ses savoir-faire pour un territoire résilient »**. L'enveloppe allouée au Cambrésis s'élève à 1 108 190,65 €.

Trois axes majeurs sont définis dans la stratégie :

La valorisation de l'économie locale de proximité avec :

- Le soutien de projets portés par des commerçants, artisans qui ont des projets de modernisation de leur commerce, l'acquisition d'équipements, d'outils de production
- Le soutien de projets de création de tiers lieu, portés par une collectivité
- Le soutien des projets touristiques portés par des hébergeurs et restaurateurs

La valorisation de la production locale alimentaire et non alimentaire avec :

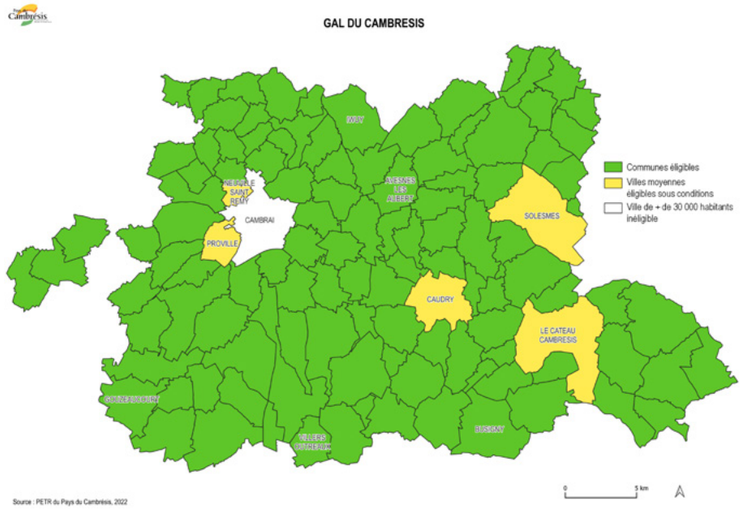
- Le soutien de projets liés à la commercialisation et à la transformation, comme par exemple la création d'une boutique à la ferme, d'un laboratoire de transformation/développement, d'une unité de production.
- Le soutien aux projets liés aux changements de comportement liés à l'économie circulaire, actions de communication pour valoriser les productions locales, création d'ateliers type repair café, ...

L'appropriation des habitants à son patrimoine avec :

- Le soutien de projets liés à la valorisation des lieux touristiques avec des projets de scénographie par exemple.
- Le soutien de projets liés à la création, valorisation de circuits touristiques
- Le soutien des projets liés aux itinérances, avec l'aménagement, la création de signalétique pour les sentiers de randonnés...

En 2024, le territoire est en cours de conventionnement avec l'écriture des documents nécessaires au conventionnement :
Annexe 1 : Territoire du GAL,
Annexe 2 : Description Stratégie,
Annexe 3 : Rédaction des 6 fiches-actions,
Annexe 4 : Plan financier,
Annexe 5 : Répartition des tâches,
Annexe 6 : Constitution du Comité de programmation,
Annexe 7 : Règlement intérieur

Un démarrage opérationnel de la programmation 2023/2027 devra avoir lieu début 2025.



Lors de cette période intermédiaire, l'équipe technique LEADER a accueilli les porteurs de projets. En 2024, une vingtaine de porteurs de projets ont déposé des pré- demandes de subvention LEADER.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_148-DE

LE PAYS A FAIT LA PROMOTION DU PROGRAMME LEADER AU :

Séminaire « Avec l'Europe, la Région s'engage pour les territoires ruraux » du 16 octobre 2024 organisé par la Région Hauts de France
Laurence RIBES, Présidente du comité de programmation LEADER et l'équipe technique étaient présents au séminaire «Avec l'Europe, la Région s'engage pour les territoires ruraux»,. Mélanie LEGUAY a fait une intervention sur les conditions du succès de la programmation LEADER et sur la mise en place d'une communication tout porteur de projet. Découvrez la vidéo du séminaire, avec toutes les opportunités de financements proposés par la Région et l'Europe : https://youtu.be/jq96-NnLjFU



Day for Pro de l 'Agence d'Attractivité du 02 décembre 2024
L'équipe technique a participé à la première édition de "Day.For. Pro", journée dédiée aux professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, équipements touristiques...) . L'objectif de cette journée était d'échanger, partager des informations, et de proposer des ateliers dans des formats courts.
Le Pays du Cambrésis a présenté l'aide LEADER, complémentaire aux aides locales régionales.



Démarche des Présidents des GALS de Région pour faciliter la mise en œuvre du programme LEADER
A l'initiative du Pays du Cambrésis et du PNR Oise-Pays de France, un questionnaire sur la situation des territoires GALs en Région Hauts-de-France sur la programmation LEADER 2023/2027 (difficultés rencontrées et propositions) a été transmis à l'ensemble des équipes techniques des Gals.

Suite à ce questionnaire, une réunion d'échanges a été organisée le 15 novembre avec l'ensemble des Présidents de GALs qui avait pour objectif de s'accorder sur les principaux enjeux et propositions concrètes et constructives à faire remonter auprès de l'Autorité de Gestion Régionale (AGR) pour faciliter la mise en œuvre du programme que sont notamment :

- Obtenir un calendrier clair de mise en route de la programmation
- Sur la prise de décision en comité de programmation : Assouplir l'égalité parfaite entre le nombre de votants public et le nombre de votants privés et sur le respect du conflit d'intérêt, n'exclure que les membres ayant une responsabilité dans la structure ou dans le projet présenté ainsi que les membres ayant un lien étroit avec le porteur de projet.

Rapport d'activités 2024 • Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis 2È

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_148-DE

CFU 2024 – BUDGET PRINCIPAL

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Prévisions budgétaires totales	1 510 217.92	1 255 571.03	2 765 788.95
RECETTES :	468 583.27	945 930.19	1 414 513.46
DEPENSES :	498 697.38	584 590.74	1 083 288,12
RESULTATS DE L'EXERCICE Excédent Déficit	 30 114.11	 361 339.45	 331 225,34

	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I / BUDGET PRINCIPAL Investissement Fonctionnement	 782 338.62 427 657.27	 - 30 114.11 361 339.45	 752 224.51 788 996,72
TOTAL	1 209 995,59	331 225,34	1 541 221,23

CFUF 2024 – BUDGET ANNEXE « HABITER MIEUX »

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Prévisions budgétaires totales	0	1 060 575.33	1 060 575.33
RECETTES :	0	459 657.00	459 657.00
DEPENSES :	0	580 623.51	580 623.51
RESULTATS DE L'EXERCICE Excédent Déficit		 120 966.51	 120 966.51

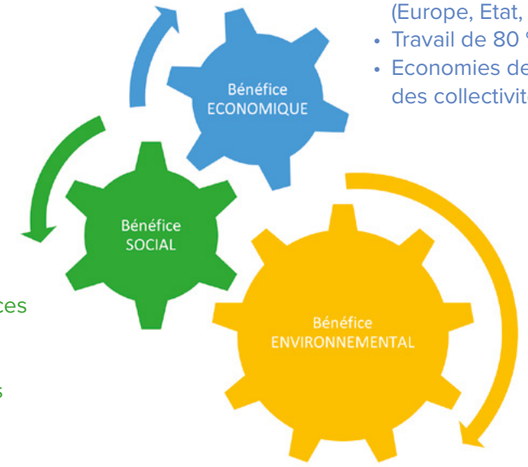
	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I / BUDGETANNEXE Investissement Fonctionnement	 0 555 350.33	 0 -120 966.51	 0 434 383.82
TOTAL	555 350.33	-120 966.51	434 383.82

Chaque EPCI pourvoit aux dépenses du Syndicat Mixte :
Budget principal : cotisation de 2.60 € par habitant.
Budget annexe « Habiter Mieux » : cotisation de 1.50 € par habitant

Le travail mené par le Pays du Cambrésis permet de mobiliser des aides financières extérieures. En effet, on constate que 1 € de la cotisation des EPCI permet d'apporter sur le territoire 1.82 € de subventions extérieures. Ce ratio est de 10.14 € pour le PIG. Aussi, ces subventions permettent la concrétisation de projets et engendrent donc une activité économique locale : environ 80 % des entreprises mobilisées pour la réalisation de ces projets sont de l'arrondissement.

LES ACTIONS DU CAMBRESIS S'INSERENT DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

- Apport de subventions extérieures (Europe, Etat, Région, Département…)
- Travail de 80 % d'entreprises locales
- Economies des dépenses de chauffage des collectivités et des habitants



- Mutualisation de services
- Développement des partenariats
- Confort de vie pour les habitants

- Réduction des consommations énergétiques et des GES
- Augmentation des productions d'énergies renouvelables
- Mobilisation des acteurs locaux (limitation des déplacements)

Le PETR souhaite également montrer l'exemple dans son fonctionnement en ayant des actions en faveur du développement durable



<u>Télétravail</u>
Depuis 2020, les agents ont la possibilité de bénéficier d'une journée de télétravail par semaine.
En 2024, 2 agents sur 8 travaillent 1 journée par semaine en télétravail

<u>Déplacements domicile-Travail</u>
Le Pays a permis aux agents de privilégier l'usage du train pour venir au travail, en adaptant si besoin leurs horaires.
En 2024, 2 agents sur 8 viennent au travail en transport en commun
Le + : 1 agent privilégie la marche à pied.

<u>Approvisionnement</u>
Lors des moments conviviaux, le Pays privilégie de travailler avec des restaurateurs/traiteurs et producteurs au plus proche de l'événement (à moins de 5 km).

<u>Déchets</u>
Lors des moments conviviaux, le Pays privilégie la vraie vaisselle ou des couverts recyclés.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_148-DE

ACTEE : Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique – est un programme porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et par ces cofinanceurs. Son objectif, mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation des bâtiments publics.

ACTEE 2 : Le programme ACTEE 2, dans la continuité et l'amplification du programme ACTEE 1 (2018-2021) vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir sur le long-terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie.

ADEME : L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),créée en 1991, est un établissement public à caractère industriel et commercial qui participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. La principale mission de l'ADEME est d'accompagner et de financer des projets qui rentrent dans le cadre de la transition énergétique et écologique.

AMI : l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est un mode de présélection des candidats qui seront invités à soumissionner lors de futures procédures de passation de marchés publics (appels d'offres restreints ou procédure concurrentielle avec négociation).

ANAH : L'Agence nationale de l'habitat (Anah) met en oeuvre la politique nationale d'amélioration du parc de logements privés existants, définis dans le cadre de grands plans gouvernementaux.
Les missions de l'Anah s'organisent autour de deux axes étroitement liés :

- la lutte contre les fractures sociales et territoriales
- la lutte contre la précarité énergétique.

AOM : Une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) est une personne publique compétente pour l'organisation des mobilités au sein de son ressort territorial.

APA : L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie, vivant à domicile ou en établissement médico-social (Ehpad ou unité de soins de longue durée).

Arbo climat : L'outil Arbo Climat permet d'évaluer et de valoriser l'impact positif du patrimoine arboré existant ; de mesurer et comparer l'impact en stockage de carbone et sur la lutte contre les îlots de chaleur de différents scénarii de plantation ; de sélectionner les essences pour obtenir des bénéfices sur des champs supplémentaires comme la résistance à une augmentation de température, l'intérêt pour la biodiversité.
Il s'agit ainsi d'un outil de prospective et d'aide à la décision pour les collectivités, qui permet de mettre en avant l'arbre qui est un moyen très efficace dans le contexte de changement climatique.

CAC : Communauté d'agglomération de Cambrai

CA2C : Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CCPS : Communauté de communes du Pays Solesmois

CEE : Certificats d'économie d'énergie

CEE bonifiées TEPCV : Ce dispositif prévoit que toutes dépenses de rénovation énergétique réalisées par un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) de moins de 250 000 habitants -ou par une commune incluse dans ce territoire- peut donner lieu à délivrance de Certificats d'Economies d'Energie. Ces CEE sont bonifiés et permettent de financer jusqu'à la totalité de l'opération.

CEREMA : établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Cerema, accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Leur vocation est d'apporter des connaissances, des savoirs scientifiques et techniques et des solutions innovantes au coeur des projets territoriaux pour améliorer le cadre de vie des citoyens.

Collectivité territoriale : Une collectivité territoriale est une autorité publique distincte de l'État. Chaque collectivité (commune, département, région,...) est dotée d'un exécutif et d'une assemblée délibérante élue au suffrage universel. Elle exerce librement ses prérogatives en complément de l'action de l'État.

COT EnR : Un Contrat de développement des énergies renouvelables (COT EnR) est un Contrat d'objectifs territorial de développement des énergies renouvelables. C'est un programme de développement des EnR à l'échelle d'un territoire, il est porté par une structure publique dont son périmètre d'action couvre ce territoire.
COT TRI : Contrat d'Objectif Territorial pour l'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle. C'est un dispositif contractuel passé entre le Conseil Régional Hauts-de-France, l'ADEME et une collectivité territoriale pour une durée de 3 ans. Il a pour objectif d'animer et de mobiliser tous les acteurs sur les enjeux de transition énergétique, écologique et de REV3. Il s'agit donc d'un dispositif permettant l'articulation de différentes démarches déjà en cours (SCoT, PCAET, REV 3, ...). Ce dispositif s'appuie sur : un protocole de partenariat structuré en 15 domaines de coopération avec au moins 9 objectifs quantifiés, des moyens financiers et une gouvernance élargie.

CRTE : Co-pilotés par la ministre de la Transition écologique, et la ministre de la cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, les Contrats de relance et de transition écologique répondent à une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale. Les CRTE constituent le nouveau cadre de dialogue entre l'Etat et les acteurs locaux dans une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation. Vecteurs de la relance 2021-2022, ils favorisent l'investissement public et privé. Evolutifs, ils s'échelonneront sur les six ans du mandat municipal 2020-2026, en cohérence avec la durée des fonds européens et des contrats de plan Etat-région (CPER).

CUMAC : Abréviation de « cumulé » et « actualisé » qui s'emploie à la suite de l'unité d'énergie qu'est le kWh (1 kilowatt soit 1 000 W d'énergie par heure) ; le cumac permet de déterminer la valeur financière d'un kWh d'énergie économisé en installant des dispositifs énergétiques utilisant les énergies renouvelables.

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux. La DETR est une dotation de l'État destinée aux territoires ruraux. Elle permet d'aider des projets d'investissement.

DREETS : la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) est un service déconcentré commun aux ministres chargés des affaires sociales, de l'économie et des finances, du travail et de l'emploi. Elle est placée sous l'autorité du préfet de région et, pour les missions relatives au système d'inspection du travail, sous celle de la direction générale du Travail. Pour les missions relevant de la compétence du préfet de département, elle est placée sous l'autorité fonctionnelle de celui-ci.

DSIL : dotation de soutien à l'investissement local. L'investissement public local constitue une priorité gouvernementale depuis 2016, qui s'est traduite par la mobilisation du fonds de soutien pour l'investissement public local (DSIL), en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements.

EnR : les énergies renouvelables. On compte cinq sources d'énergie renouvelable principales : l'énergie solaire : les rayons du soleil ; l'énergie éolienne : la force du vent ; l'énergie hydraulique : la puissance de l'eau ;l'énergie biomasse : l'utilisation des matières organiques ;l'énergie géothermique : la chaleur de la terre.

ENRx : Structure publique régionale, Espaces naturels régionaux contribue à la mise en œuvre des politiques publiques : biodiversité, aménagement du territoire, préservation des ressources génétiques, éducation à l'environnement, agriculture durable, transition climatique et écologique, ... ENRx conçoit et anime ses missions et opérations régionales partagées dans les territoires : Centre régional de ressources génétiques Hauts-de-France, Plantons le décor, ...

EPCI : Un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est une structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun (communautés de communes, d'agglomération, urbaines, Métropoles).

FEADER : Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) est un instrument de financement de la politique agricole commune (PAC). Il est consacré au développement rural.

FEDER : Le fonds européen de développement régional (FEDER) intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions. En France, pour la période 2014-2020, le FEDER représente 8,4 milliards d'euros consacrés à l'objectif « investissement pour la croissance et l'emploi », en vue de consolider le marché du travail et les économies régionales.

FNCCR : La Fédération Nationale des Collectivité Concédantes et Régies est l'association nationale des services publics en réseaux, rassemblant plus de 850 collectivités de tous types pour 60 millions d'habitants représentés.
Elle agit dans les domaines des réseaux d'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid, EnR, MDE, CEE...), des réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que des réseaux numériques. Son action se décline selon 3 axes :

- représenter et fédérer l'ensemble des collectivités pour accompagner la rédaction des textes de lois
- nationaux et européens dans les Parlements et les Ministères
- accompagner ses adhérents dans leurs projets, sous les axes techniques, juridiques, ...
- animer les filières via l'organisation de journées d'étude, de colloque
- ACTEE 2 est un programme déposé par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), qui est le porteur principal.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_148-DE

LEXIQUE

France Rénov' : Pour conseiller les ménages dans leurs projets de rénovation de leur logement, accélérer la transition énergétique dans l'habitat et accompagner davantage de ménages vers des rénovations performantes, le gouvernement a créé France Rénov'. L'Anah pilote ce service public et le déploie sur tout le territoire, pour permettre à chaque ménage d'améliorer le confort de son logement, de réduire ses consommations d'énergie ou encore de l'adapter en cas de perte d'autonomie (handicap, vieillissement).

FRATRI : Le Fonds régional d'amplification de la 3ème révolution industrielle est le dispositif opérationnel de déclinaison du cadre d'intervention de la nouvelle politique Climat Air Energie défini pour la période 2016-2021. Plusieurs formes d'intervention sont possibles :
-Accompagnement des études préalables nécessaires au déploiement de la stratégie régionale (diagnostics, études de faisabilité, conseils, développement d'outils...),
-Soutien des expérimentations, des investissements et des projets innovants nécessaires à la mise en oeuvre de la stratégie régionale,...

GAL : Les Groupes d'Action Locale sont les acteurs qui constituent le cœur de la démarche LEADER. Le Groupe d'Action Locale (GAL), met en œuvre une stratégie locale de développement et est l'interlocuteur de proximité des porteurs de projets.

GUH : Le Guichet Unique de l'Habitat est un service qui a pour objectif de conseiller et orienter vers le meilleur interlocuteur en fonction de la problématique, proposer des aides financières adaptées aux projets de travaux de rénovations énergétiques, aider les usagers confrontés à des problèmes liés au logement et rendre leurs démarches administratives plus simples. Sur le Cambrésis, le GUH a été confié à l'Espace Conseil France Rénov', déjà identifié comme porte d'entrée privilégiée des questions relatives à la rénovation énergétique.

GEMAPI : la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations) est un bloc de compétences confié aux EPCI de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2018 par les lois de décentralisation de 2014 (loi MAPTAM), puis 2015 (loi NOTRe).
Ce bloc de compétences recouvre les actions suivantes, qui correspondent aux items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement :

- l'aménagement des bassins versants,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines.

INAHRI : INHARI est une association Loi 1901 qui accompagne les collectivités dans la mise en oeuvre de leurs projets d'aménagement d'habitat et d'aménagement et les particuliers dans leurs projets d'amélioration ou de réhabilitation de leur habitat, en Hauts-de-France et en Normandie. INAHRI a une agence dans le Cambrésis et a notamment obtenu le marché du PIG « Habiter mieux » dans cet arrondissement.

LEADER : Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (programme de subventions européennes pour soutenir des petits projets contribuant à la dynamique des territoires ruraux, hors activité agricole). C'est un programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement : un Pays ou un Parc naturel régional. Le programme LEADER est financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

Loi «Climat et Résilience» : La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite «loi Climat et Résilience», vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie françaises. Cette loi traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat (CCC). Elle vise à réduire massivement nos émissions de gaz à effet de serre, dans un esprit de justice sociale. La loi climat et résilience envisage de réduire le rythme d'artificialisation de sols par deux, en vue d'atteindre la neutralité en 2050.

Loi MAPTAM : La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPAM » ou « loi MAPTAM », vise à clarifier les compétences des collectivités territoriales en créant des « conférences territoriales de l'action publique » (CTAP), organes de concertation entre les collectivités, et en réorganisant le régime juridique des intercommunalités françaises les plus intégrées, les métropoles.

Loi NOTRe : Promulguée le 7 août 2015, la loi La loi no 2015-991 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Il s'agit du troisième volet de la réforme des territoires après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions de 2015.
La loi d'orientation des mobilités (LOM) a été publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019. Cette loi transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.

Mix énergétique : Le mix énergétique correspond à la répartition des différentes énergies primaires (hydrocarbures, nucléaire, gaz, charbon, solaire, éolien, hydraulique, biomasse...) dans la production d'énergies directement utilisables telles que l'électricité ou la chaleur.

NEHS : Le département du Nord propose des aides à l'adaptation du logement ou au maintien à domicile, et des aides pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement (ventilation, mise aux normes électriques, poêle à bois...) nommées Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS).

OAP : Créées par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et complétées par la loi Grenelle 2, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) se sont révélées être des outils de planification efficaces et largement plébiscités par les auteurs de Plan local d'urbanisme (PLU) et PLU intercommunaux (PLUi) dans le cadre desquels elles s'inscrivent.

OPAH : L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) permet la mise en œuvre d'une politique de réhabilitation du parc immobilier bâti et d'amélioration de l'offre de logements, en particulier locatifs, dans des quartiers ou zones urbaines, périurbaines ou rurales dans lesquelles sont identifiés des phénomènes de vacance ou une prégnance de l'habitat dégradé ou insalubre. Elle s'attache aussi à pallier l'insuffisance des services publics et le déclin des commerces pour répondre au mieux aux besoins des populations résidentes et vise à contribuer à l'amélioration du cadre de vie et à la préservation de la mixité sociale.

PAT : Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

PB : Propriétaires bailleurs

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PDES : Le Plan de Déplacements établissement scolaire est un outil destiné à favoriser des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les trajets domicile-école.

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, créés par loi du 27 janvier 2014, ont vocation à être un outil de coopération entre EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) sur les territoires situés hors métropoles, ruraux ou non. Ils sont en quelque sorte le pendant des pôles métropolitains.

PIG : Programme d'Intérêt Général

PIG « Habiter Mieux Sérénité » : le Programme d'intérêt Général « Habiter Mieux Sérénité » est un programme d'aides aux travaux qui apporte une aide financière aux propriétaires occupants sous conditions de ressources pour leur projet de rénovation globale de leur habitat permettant de réaliser au moins 35 % d'économies d'énergie. Le PIG « Habiter Mieux Sérénité » a été initié en 2013 sur le Cambrésis. Le PIG 2019-2023, est le second programme. Il poursuit les objectifs initiaux et la dynamique locale, en cohérence avec les ambitions nationales, régionales et départementales, Il a pour mission de lutter contre la précarité énergétique (130 dossiers annuels) et le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (40 dossiers annuels), Il accompagne des propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH.

PLH : Plan Local de l'Habitat. Un programme local de l'habitat est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

PLU : Le Plan Local d'Urbanisme est un document d'urbanisme qui, à l'échelle du groupement de communes ou de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PO : Propriétaires occupants

PO FART : Propriétaires occupants éligibles au Fonds d'aides à la rénovation thermique des logements.

PREPA : Plan national de réduction des émissions des polluants atmosphériques. Le PRÉPA est composé d'un décret qui fixe les objectifs de réduction à horizon2020, 2025 et 2030 et d'un arrêté qui détermine les actions de réduction des émissions à renforcer et à mettre en oeuvre.

RGE : Le label RGE (« Reconnu Garant de l'Environnement ») est un signe de qualité délivré à une entreprise qui remplit certains critères lors de la réalisation de travaux d'économie d'énergie dans les logements (isolation des murs ou de la toiture, installation d'un équipement utilisant une énergie renouvelable, etc)

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_148-DE

LEXIQUE

SARE : Le Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique vise à aider les Français à se repérer et à se faire conseiller pour la rénovation énergétique, et ainsi savoir quels travaux effectuer pour améliorer leur confort tout en réduisant leurs factures de chauffage. C'est un guichet unique qui accompagne les ménages dans leurs travaux de rénovation thermique, assuré par France Rénov'.

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SPEE : initié par la région Hauts de France, le Service Public d'Efficacité Energétique (SPEE) permet à des bénéficiaires du PIG d'accéder à un prêt à taux zéro pour payer les entreprises, avant de recevoir les subventions.

ZAN (Zéro Artificialisation Nette) : Consacrée en 2018 par le Plan Biodiversité, puis en 2020 par la Convention citoyenne sur le climat, cette démarche consiste à réduire au maximum l'extension des villes en limitant les constructions sur des espaces naturels ou agricoles et en compensant l'urbanisation par une plus grande place accordée à la nature dans la ville. Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif fixé pour 2050. Il demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

ZFE : Une Zone à faibles émissions (ZFE), aussi appelée Zone à circulation restreinte (ZCR) est un périmètre défini sur un territoire précis, dans lequel la circulation des véhicules les plus polluants est limitée ou interdite sur «des plages horaires déterminées».